

# BENOÎT BERTRAND

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE  
ÉVÊQUE DE PONTOISE

## DÉCRET

### **portant publication de documents relatifs à l'accompagnement spirituel, au sacrement de la Réconciliation et à l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles**

Considérant que l'accompagnement spirituel est une rencontre libre et confiante par laquelle une personne choisit d'être aidée dans son chemin de foi afin de discerner la présence et l'action de Dieu dans sa vie ;

Rappelant que cet accompagnement ne constitue ni une direction imposée ni un accompagnement psychologique, mais un espace de parole et d'écoute où l'Esprit Saint agit pour favoriser la croissance intérieure et la liberté spirituelle des personnes ;

Attentif à la responsabilité pastorale de veiller à la qualité, à la justesse et à l'éthique de l'accompagnement spirituel, tant pour les accompagnateurs et accompagnatrices que pour les personnes accompagnées ;

Souhaitant que les fidèles du diocèse soient dûment informés et préparés à vivre avec fruit le sacrement de la Réconciliation, notamment par des formations régulières proposées en paroisse ou dans d'autres lieux pastoraux ;

Conscient enfin du caractère particulièrement délicat de l'accompagnement des personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'Église, lequel requiert une préparation spécifique, une grande prudence et une conduite pastorale avisée ;

Après consultation des instances diocésaines compétentes ;

---

**Nous, Benoît BERTRAND, Évêque de Pontoise,  
décrétons ce qui suit :**

---

#### **Article 1**

Sont publiés pour le diocèse de Pontoise les documents suivants :

1. *Charte pour l'accompagnement spirituel dans le diocèse de Pontoise* ;
2. *Guide de l'accompagnement spirituel à l'usage des personnes accompagnées* ;
3. *Repères pour les confesseurs* ;
4. *Pour une pastorale des personnes victimes d'agressions sexuelles*.

#### **Article 2**

Ces documents constituent un cadre de référence pastoral pour l'ensemble des acteurs concernés : prêtres, diacres, personnes consacrées et laïcs engagés dans les missions d'accompagnement spirituel, de confession et d'accueil des personnes victimes.

### **Article 3**

Ils sont destinés à favoriser une pratique ajustée, respectueuse des personnes, fidèle à la tradition de l'Église et attentive aux exigences actuelles de discernement, de formation et de protection des plus vulnérables.

### **Article 4**

Les présents documents seront portés à la connaissance des fidèles par leur publication sur le site officiel du diocèse. Ils entreront en vigueur à compter de leur publication.



Fait à Pontoise, le 26 décembre 2025  
*en la Fête de Saint Etienne, martyr*

*+ Rm J Ss*

† Benoît BERTRAND  
Évêque de Pontoise

Par mandement,

Abbé Gregor PRICHODKO  
Chancelier